

Lycée Paul Vincensini

Académie de Corse

☎ 04 95 54 53 11

Courriel : ce.i7200583w@ac-corse.fr

Rue de la 4^{ème} DMM

20 600 BASTIA



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Identité du pouvoir adjudicateur

Nom de la personne publique : Lycée Paul Vincensini,

Représenté par Monsieur Jean-Martin MONDOLONI

Adresse : Rue de la 4^{ème} D.M.M., 20600 BASTIA

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics : Madame Marie RAMELLI.

Article 1 — Définition du marché

1-1 Objet :

La consultation porte sur la prestation suivante : Fourniture et livraison de manuels scolaires version papier et/ou numérique.

Le marché repose sur un bordereau de prix constitutif des pièces du marché. Le bordereau de prix vaut acte d'engagement.

1-2 Type de marché :

Ce marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la commande publique. La prestation fait l'objet d'un lot unique. Le marché est réalisé au fur et à mesure des besoins par bons de commandes.

1-3 Durée du marché

Le marché prend effet à compter de sa notification. Il est conclu pour la durée de l'année scolaire 2024-2025. La commande principale aura lieu entre le 28 août et le 30 octobre 2024. Des commandes supplémentaires pourront éventuellement être réalisées entre novembre 2024 et juillet 2025 par l'émission de bons de commande. La date de fin du marché est fixée au 15 juillet 2025.

Article 2 — Dossier de consultation

2-1 Retrait des dossiers de consultation

Le dossier de consultation est à télécharger à partir de la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : **www.aji-france.com**.

2 2 Pièces constitutives du dossier

- Règlement de la consultation
- Bordereau de prix valant acte d'engagement
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Article 3 — Dossier du candidat

3-1 Pièces à joindre au dossier

Le règlement de la consultation

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) signé

Bordereau de prix valant acte d'engagement

Tout document permettant d'apprécier la qualité de la prestation et de l'entreprise

3-2 Modalités de remise des offres

La procédure de consultation est dématérialisée. Les offres devront être déposées sur la plate-forme électronique **www.aji-france.com**.

Les plis électroniques doivent être présentés de manière à distinguer les pièces de la candidature et de l'offre (deux fichiers distincts).

Article 4 — Date limite de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au 17 juin 2024 à 12h.

Article 5 — Conditions d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue en fonction des critères suivants :

Prix soit réduction accordée : 85%

Conditions de livraison et d'échange : 15%

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui aura obtenu le nombre de points le plus élevé.

Fait à Bastia, le 17 mai 2024